

## SEANCE du 10.05.2012

Date de convocation 04.05.2012

Date d'affichage 04.05.2012

Nombre de conseillers

En exercice 10

Présents 8

Votants

l'an deux mille douze , le dix mai à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Gérard LECOT , Maire.

Etaient Présents : Mrs AUBERT Patrick , GAROT Rémi , BANNIER Loic , Mme BOULEAU Claudine, Mrs COCHERIE Olivier, Mr HOUTIN Jean Christophe, Mme PASSELANDE Marie Ange,

Etaient absents excusés : Mme CORBE Betty LEFEVRE Olivier

Secrétaire de séance : BOULEAU Claudine,

### CESSION FONDS DE COMMERCE DE Mr PIQUET : ACHAT PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le café restaurant de La Chapelle Craonnaise exploité au bourg de La Chapelle Craonnaise, 11 rue de la Mairie, par Mr PIQUET Jean-Jacques est fermé depuis le mois d'août 2011. Un projet de reprise des locaux appartenant à Monsieur Patrick ACARY, est en cours dans le cadre du maintien du dernier commerce par la Communauté de Communes de Cossé le Vivien qui en a la compétence . Pour conforter ce projet et,

Après délibération le Conseil Municipal décide d'acquérir le fond de commerce de Monsieur PIQUET Jean-Jacques au prix de 7000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels (clientèle) pour 1000 euros
- à la licence IV suivant l'estimation faite par le service des domaines à savoir 4 000 euros .
- au matériel ( meuble bar ) se trouvant dans lesdits locaux ci-dessus pour 2 000 euros.
- Charge Me GILET Bruno notaire à Quelaines Saint Gault d'établir l'acte de vente, aux frais de la Commune de La Chapelle Craonnaise
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tout document s'y rapportant

### AMENAGEMENT DU BOURG

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement de l'espace loisirs, des abords du plan d'eau et du terrain donné à la commune Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention présenté par le CAUE de la Mayenne concernant ce projet .

Après élaboration d'un diagnostic, un schéma d'aménagement paysager sera élaboré afin de constituer un fil conducteur et une cohérence dans des aménagements réalisés dans les prochaines années.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

(Coût de cette convention :900€ durée de validité 9 mois à compter de la signature)

### **Intercommunalité**

Dans le cadre de la fusion des 3 communautés de communes 8 groupes de travail seront constitués .Chaque groupe sera composé de 15 membres (5 par communauté).Les conseillers municipaux sont invités à choisir des commissions .

Mr LECOT Gérard choisit la commission logement cadre de vie /communication  
Mr AUBERT Patrick choisit la commission Economie Emploi Agriculture  
Mr GAROT Rémi choisit la commission Equipement sportifs et de loisirs-Piscine  
Rincerie Politique sportive

Un tirage au sort sera ensuite effectué si trop de candidats sont sur la même commission

### **Projet Association Junior**

Le projet est bien avancé et les jeunes vont le présenter aux élus(maire et adjoints) le 23 mai

### **Régie pêche**

Une réorganisation a eu lieu

Thierry COTTIER est désormais régisseur titulaire et Martine Beauvallet suppléante.